



VILLE DU SAINT-ESPRIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

972-219722238-20230928-67-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et de publication : 21 Septembre 2023
Séance du 28 Septembre 2023

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire
Mme Patricia BOCLE BRIAND Secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 28 Septembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

CORRECTION SUR EXERCICES ANTERIEURS DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) - M. Christian MARTIAL - Mme Maryse GOUJON - M. Thierry DORVAN - M. Guybert FIRMIN - M. Boris VIGILANT - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Sabrina TOUYA-PILON - M. Steve ALLONGOUT - Renée BERNADINE (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- Mme Peggy FAGOUR à Mme Sabrina TOUYA-PILON
- Mme Marie-Annick APOCALE à M. Erick PIGNOL
- Mme Huguette DELEM à M. M. Boris VIGILANT
- Mme Judith DIALLO à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- Mme Geneviève SUZANNE à M. Jocelyn ALCINDOR
- Mme Stéphanie PARTY à M. Fred Michel TIRAULT

Étaient absents (es) :

- Mme Lindsay SAINT-PIERRE
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Annie GROS-DUBOIS
- M. Alexandre GERALD
- M. Mickaël LAURENT
- M. Olivier BERISSON

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Patricia BOCLE BRIAND est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable émis par le comptable public en date du 7 septembre 2023,

Vu l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 21 septembre 2023,

Considérant que la correction d'erreur sur exercices antérieurs doit être neutre sur le résultat de l'exercice,

Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire sur le compte 1068,

Considérant que le solde du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget principal permet la prise en charge de cette opération,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

- 1. AUTORISE le comptable public à effectuer un prélèvement d'un montant de 1 420 567,41€ sur le compte 1068 du budget communal par opération d'ordre non budgétaire pour créditer les comptes 281531 (94 744,05€) et 281532 (1 325 823,36€) aux fins de régulariser les amortissements qui auraient dû être constatés.**
- 2. AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h40. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

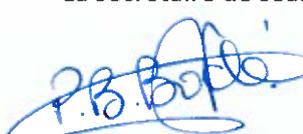
Pour extrait certifié conforme.

Fait au Saint-Esprit, le **28 septembre 2023**

Le Maire,

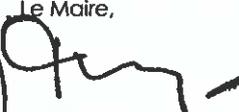
Michel **TIRAULT**



La secrétaire de séance,

Patricia **BOCLE-BRIAND**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du Martinique le **06 OCT. 2023**

Le Maire,

Michel **TIRAULT**

